



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 54819

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude de certains fournisseurs d'accès à Internet. En effet, si l'on peut se réjouir du florissement des types d'abonnement à Internet auprès des fournisseurs d'accès à Internet, qui participent pleinement à l'accélération du développement de la société de l'information, force est de constater que certains de ces fournisseurs, proposant des abonnements illimités, pratiquent la déconnexion automatique après un certain laps de temps. Or, les clients qui ont souscrit à ces abonnements illimités subissent un préjudice et ne peuvent bénéficier pleinement de la prestation pour laquelle ils rémunèrent leur fournisseur. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour assurer l'effectivité des contrats conclus entre les clients et ces fournisseurs.

### Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé au président de France Télécom de proposer une telle offre. Ce dernier vient de lui confirmer que France Télécom va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Les problèmes de qualité technique des accès illimités à Internet actuels via le réseau téléphonique qu'évoque l'honorable parlementaire, trouveront grâce à cette offre d'interconnexion à la capacité une solution au bénéfice des utilisateurs. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54819

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6796

**Réponse publiée le :** 5 mars 2001, page 1396